

# Chuisnes express

Novembre 2020



## Le mot du Maire

Chuisnoises, Chuisnois,

La période que nous traversons est particulièrement difficile pour les plus jeunes comme pour les plus anciens.

Pour les scolaires un nouveau protocole sanitaire plus contraignant a été mis en place dès la rentrée des vacances de la Toussaint.

Pour les plus anciens, la mise en place d'un confinement est bien sûr difficile à supporter.

Face à ces contraintes nouvelles, les personnels communaux qu'ils soient rattachés au scolaire, administratifs ou techniques continuent à assurer le service public auprès de tous les Chuisnoises et Chuisnois.

Sachez que nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans les difficultés de la vie courante et n'hésitez pas à appeler la mairie pour une assistance quelconque. Nous ferons tout pour trouver une solution.

Je ne pouvais terminer sans évoquer les annulations des manifestations de cette fin d'année (banquet communal, arbre de Noël). La commission fêtes et cérémonies se réunira prochainement pour examiner quelles seront les éventuelles compensations à mettre en place.

Restez prudents et faisons preuve de solidarité dans l'attente de jours meilleurs.

*Votre Maire*

*Jacques MAUPU*

## Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

11h00 - La cérémonie se fera en la seule présence du Maire et de ses adjoints.

## Entretien des abords de propriété et des caniveaux



Les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir de façon régulière depuis le mur jusqu'au caniveau, le devant et les côtés de leur maison, qu'il y ait ou pas de trottoir. Interdiction de déverser les produits d'entretien dans les caniveaux.



Par arrêté préfectoral du 31 octobre 2020, le port du masque en Eure et Loir est obligatoire dans tout l'espace public.

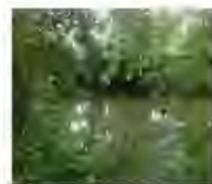
**Protégeons nous les uns les autres**

## Règles concernant nos animaux



**Mon maître est classe, il ramasse.**

A l'extérieur de votre propriété, vous devez à chaque instant pouvoir maîtriser votre animal et prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.



Entretien des berges des bords de l'Eure.  
Protection de la faune et de la flore.  
Les branchages taillés ne sont pas ramassés, ils serviront à la consolidation des berges.

## Loisirs



Une section pétanque a été créée au sein de l'Amicale de Chuisnes. Vous êtes intéressés, contactez Stéphane Aimé au 07 82 73 84 63.



Le parc nature biodiversité est presque terminé, deux tables pique nique sont installées et en ce moment, on peut y admirer un espace fleuri de cosmos. Nous vous rappelons que le parc est interdit aux engins motorisés (quad...)

## Autorisation d'urbanisme

Toute construction d'une surface supérieure à 5m<sup>2</sup> doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme en mairie.

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune

En vue d'une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, si vous avez subi des dommages sur vos biens durant l'été 2020, vous devez faire une déclaration en mairie (courrier et photos) avant le 31 décembre 2020 ainsi qu'auprès de votre assurance.

## Informations diverses

Recensement militaire aux 16 ans de l'enfant.

Venir en mairie avec la carte nationale d'identité et le livret de famille.

## Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie.

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 10h00 à 12h00

☎ 02 37 23 21 45 – E-mail : [mairie@chuisnes.fr](mailto:mairie@chuisnes.fr)

Site internet : [www.chuisnes.fr](http://www.chuisnes.fr)

